

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du  
9 juillet 2015**

L'an deux mille quinze, le 09 juillet, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 02/07/2015

**ÉTAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE :** M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER

**BOU :** Mme Nicole WOJCIK

**CHANTEAU :** M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) :** M. Nicolas BONNEAU (pouvoir à Mme BARTHE-CHENEAU jusqu'à 19 h 10 puis présent), Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

**CHECY :** M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 21 h 35 puis pouvoir à Mme BAULINET), Mme Virginie BAULINET

**COMBLEUX :** Mme Marie-Claire MASSON

**FLEURY-LES-AUBRAIS :** Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU , M. Philippe DESORMEAU , Mme Carole CANETTE (jusqu'à 21 h 00 puis pouvoir à Mme CHARTON), M. Anthony DOMINGUES

**INGRE :** M. Christian DUMAS (pouvoir à M.CHAILLOU jusqu'à 18 h 35 puis présent), M. Philippe GOUGEON

**MARDIE :** M. Christian THOMAS

**MARIGNY-LES-USAGES :** M. Eric ARCHENAUULT , Mme Claude GRIVE

**OLIVET :** M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Sophie PALANT (à partir de 19 h 00), M. Hugues SAURY , Mme Fabienne D'ILLIERS (jusqu'à 21 h 10 puis pouvoir à M.SCHLESINGER), M. Philippe BELOUET , M. Horace SONCY (à partir de 19 h 10)

**ORLEANS :** M. Olivier CARRE (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à M.LEMAIGNEN), M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à M.MARTIN), Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (pouvoir à Mme GRIVOT jusqu'à 19 h 20 puis présent), M. François LAGARDE , Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à M.FOUSSIER), M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 20 h 15 puis pouvoir à Mme ODUNLAMI), Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC , M. Yann BAILLON (jusqu'à 20 h 15 puis pouvoir à Mme DIABIRA jusqu'à 21 h 50), Mme Chantal DESCHAMPS , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET , Mme Niamé DIABIRA (jusqu'à 21 h 50), M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 20 et jusqu'à 21 h 05), M. Michel BRARD (jusqu'à 20 h 40), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 20 h 40), M. Philippe LECOQ , M. Michel RICOUD

**ORMES :** M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET

**SAINT-CYR-EN-VAL :** M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

**SAINT-DENIS-EN-VAL :** M. Jacques MARTINET (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à M.COUSIN), Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 21 h 40)

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN :** M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS



**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à M.MALINVERNO),  
Mme Colette MARTIN-CHABBERT (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à Mme JALLET), M. Bruno  
MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M.  
Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent  
LHOMME

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Christian BOUTIGNY donne pouvoir à M. Philippe  
GOUGEON

**CHECY** : M. Rémy RABILLARD donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 21 h 35)

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-  
Agnès LINGUET

**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 20 h 40)

**ORLEANS** : Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS , M. Thomas  
RENAULT donne pouvoir à M. Philippe PEZET , Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme  
Martine HOSRI , Mme Béatrice BARRUEL donne pouvoir à M. François LAGARDE , Mme Aude de  
QUATREBARBES donne pouvoir à M. Philippe BARBIER, Mme Hayette ET TOUMI donne pouvoir à  
Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (de 18 h 20 à 21 h 05)

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à M. Jacques MARTINET (jusqu'à 20  
h 40)

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Michel DELPORTE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MASSON

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Pascal LAVAL donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET  
(jusqu'à 21 h 40)

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

**ORLEANS** : Mme Arlette FOURCADE

Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

**Nombre de délégués composant l'assemblée ..... 95**  
**Nombre de délégués en exercice ..... 95**  
**Quorum ..... 48**



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

Conseil de communauté – Installation de nouveaux conseillers communautaires (Orléans) par suite de démissions. (M.LEMAIGNEN)

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la démission de Mme Nathalie KERRIEN de son mandat de conseillère communautaire et a constaté son remplacement par Mme Aude de QUATREBARBES, qui est ainsi déclarée installée dans ses fonctions,
- a pris acte de la démission de MM. Olivier GEFFROY et Jean-Pierre GABELLE de leur mandat de conseiller communautaire et a constaté leur remplacement par MM. Philippe BARBIER et Jean-Luc POISSON qui sont ainsi déclarés installés dans leurs fonctions.

Contrat régional de solidarité territoriale (2015-2020) à passer avec la région Centre-Val de Loire – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'annuler la délibération n°005358 du conseil de communauté du 21 mai 2015 portant approbation du programme d'actions du contrat régional de solidarité territoriale,
- a approuvé le contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020 à passer avec la Région Centre - Val de Loire portant sur un montant total de subvention de 40 310 000 €,
- a autorisé Monsieur le président à signer ledit contrat.

Schéma de mutualisation - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les modalités du schéma de mutualisation et de la charte des 22 communes et de l'Agglo relatives aux coopérations entre communes et à la mutualisation des fonctions supports.

## **ASSEMBLEES DELIBERANTES**

AD 01 - Assemblées délibérantes – Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 2 avril 2015.

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 2 avril 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 25 juin 2015 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 25 juin 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



## RESSOURCES HUMAINES

### RH 01 - Ressources humaines - Bilan social 2014

Le conseil de communauté a pris acte du bilan social 2014.

### RH 02 - Ressources humaines - Formation - Convention de partenariat à passer avec le CNFPT au titre de l'année 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à conclure entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, la Mairie d'Orléans et le CNFPT au titre de l'année 2015.

### RH 03 - Ressources humaines - Réforme du régime des concessions de logement de fonction - Modalités d'application du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a :

- approuvé la qualification en nécessité absolue de service pour l'emploi d'agent logé affecté au CFA,
- a adopté les nouvelles modalités financières tenant au principe de paiement des charges locatives (eau, électricité, chauffage) par les agents logés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- a autorisé Monsieur le Président à prendre l'arrêté de concession de logement en faveur de l'agent logé du CFA.

## FINANCES ET MOYENS GENERAUX

### FMG 01 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 50 logements situés 82/84 avenue de Saint Mesmin à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin -Garantie d'un emprunt de 3 745 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 872 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 3 745 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

### FMG 02 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 20 logements situés allée Claude Debussy à Olivet - Garantie d'un emprunt de 2 012 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 006 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 012 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 03 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 19 logements situés ZAC du Grand Hameau à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 1 931 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 965 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 931 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 04 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 8 logements situés à La Brossardière à Chanteau - Garantie d'un emprunt de 945 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 472 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 945 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - SA HLM Immobilière Val de Loire - Acquisition en VEFA de 13 logements situés rue du Château d'eau à Ingré - Garantie d'un emprunt de 1 680 735 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 840 367,50 €, représentant 50% d'un prêt de 1 680 735 €, que la SA HLM Immobilière Val de Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Val de Loire.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Val de Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 06 - Immobilier et logistique - Marché public de fournitures - Fourniture de cartes accréditives (carburants et autres prestations) - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public à bons de commandes pour la fourniture de cartes accréditives (carburants et autres prestations) pour les véhicules de service selon la procédure de l'appel d'offres ouvert à passer entre la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune d'Orléans,



- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a autorisé le lancement d'un marché public pour la fourniture de cartes accréditives (carburants et autres prestations) pour les véhicules de service selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

FMG 07 - Immobilier et logistique - Recours à la Centrale d'Achats APPROLYS - Fourniture de mobiliers - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de recourir à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord-cadre d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics pour l'acquisition, la livraison et l'installation de mobiliers (hormis les mobiliers administratifs),

- a autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et leurs avenants éventuels nécessaires à la satisfaction des besoins de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

## **VILLES ET TERRITOIRES DURABLES**

VTD 01 - Aménagement urbain - Commune de Fleury-les-Aubrais - Projet Interives - Concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics - Election des membres du jury.

Le conseil de communauté a procédé à l'élection des membres du jury de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de la 1<sup>ère</sup> ZAC du projet Interives, sur la commune de Fleury-les-Aubrais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont proclamés élus :

### titulaires

- Marie Agnès LINGUET (liste majorité communautaire)
- Muriel CHERADAME (liste majorité communautaire)
- Alain TOUCHARD (liste majorité communautaire)
- Jacques MARTINET (liste majorité communautaire)
- Carole CANETTE (liste PS, Verts et divers gauche)

### suppléants

- Sophie LOISEAU (liste majorité communautaire)
- Christian BRAUX (liste majorité communautaire)
- François LAGARDE (liste majorité communautaire)
- Patrick PINAULT (liste majorité communautaire)
- Corinne LEVELEUX TEIXEIRA (liste PS, Verts et divers gauche)

VTD 02 - Territoires et développement durable - Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise - Approbation de la convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO) pour l'année 2015.

- a décidé d'attribuer à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise de l'agglomération orléanaise une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2015, d'un montant de 1 045 000 €, deux versements ayant d'ores et déjà été effectués pour un montant de 348 333 euros et 261 250 €.

VTD 03 - Habitat-Logement - Projet de programme local de l'habitat n° 3 (2016-2021) - Approbation après consultation des communes.

Le conseil de communauté a approuvé le projet de programme local de l'habitat n° 3 et a autorisé le président à poursuivre la procédure d'adoption du projet de PLH n° 3 en sollicitant l'avis de l'Etat.



VTD 04 - Habitat-Logement - Lancement de la démarche d'élaboration du plan partenarial de gestion partagée de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) - Action 25 du projet de PLH 3.

Le conseil de communauté a pris acte du lancement des travaux d'élaboration du plan partenarial de gestion partagée de la demande et d'information du demandeur par le président de la Communauté d'agglomération.

VTD 05 - Habitat-Logement - Lancement de la démarche d'élaboration de la conférence intercommunale du logement - Projet d'organisation de la gouvernance en matière d'attribution des logements sociaux.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement de la démarche de création d'une nouvelle instance partenariale dans le but de définir des orientations en matière d'attribution des logements sociaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération

- a autorisé le Président de la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire à solliciter des partenaires et représentants des collectivités pour mettre en œuvre les travaux de préparation.

VTD 06 - Habitat-Logement - Dispositif d'observatoire du logement neuf - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association Océlor.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 €, au titre de l'année 2015,

- a approuvé la convention correspondante à passer avec l'association Océlor,

- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention.

VTD 07 - Gens du voyage - Gestion et animation socio-éducative des aires d'accueil - Rapports d'activité 2014 produits par la régie et par l'association "Action pour les gens du voyage" - Information.

Le conseil de communauté a pris acte des rapports d'activités 2014 produits par la régie de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et par l'association départementale « Action pour les gens du voyage ».

VTD 08 - Gens du voyage - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association départementale " Action pour les gens du voyage " (ADAGV) - Approbation de la convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association départementale « action pour les gens du voyage » pour l'achat d'un nouveau véhicule de transport pour un montant de 10 000 €,

- a approuvé la convention correspondante,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

VTD 09 - Foncier - Commune de Saint Denis en Val - Saisine de l'Etablissement public foncier Local Interdépartemental (EPFLI Foncier Cœur de France) pour le portage foncier d'un ensemble de terrains situés lieudits la pointe des prés et le bois de l'île (Parc de Loire).

Le conseil de communauté a autorisé le Président à solliciter l'établissement public foncier local interdépartemental Foncier Cœur de France en vue de procéder à l'acquisition d'un ensemble de terrain situé à l'intérieur du périmètre situé Lieudit de la pointe des prés et lieudit du bois de l'île (projet de Parc de Loire) sur la commune de Saint-Denis-en-Val, sur la base de l'étude de la SAFER en date du 23 juin 2014 et des avis de France Domaine à solliciter ainsi que les frais afférents à cette acquisition.



## MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Projet Interives - Liaison aérienne par câble - Lancement d'une consultation pour un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du projet.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement d'une consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert pour un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée relatif à la réalisation d'une liaison aérienne par câble au niveau de la gare des Aubrais pour l'aménagement de la zone Interives (Dessaux),
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

MOB 02 - Mobilité - Exploitation du réseau de transports urbains - Délégation de service public - Rapport d'activité 2014 produit par le délégataire Keolis Orléans Val de Loire.

Le conseil de communauté a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains, du rapport du délégataire Keolis Orléans Val de Loire pour l'exercice 2014.

MOB 03 - Mobilité - Convention de délégation de service public - Remplacement du système de vidéosurveillance embarqué - Marché public de techniques de l'information et de la communication - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures courantes et services ayant pour objet le remplacement du système de vidéoprotection installé dans un certain nombre de bus,
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

MOB 04 - Mobilité - Fourniture de vêtements de travail pour la police intercommunale des transports - Convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans relative au marché « vêtements des personnels de police municipale, intercommunale des transports, des parcs et jardins et des marchés de plein air » ;
- a autorisé le Président à signer ladite convention.

MOB 05 - Mobilité - Remplacement du système de rétrovision sur les rames 301 - Marché public de fournitures courantes et services - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures courantes et services ayant pour objet le remplacement du système de rétrovision installé sur les rames de tramway,
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.





MOB 06 - Mobilité - Etudes, travaux, maintenance de la régulation du trafic - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de groupement de commande à passer avec la commune d'Orléans relative au marché « études, travaux, maintenance de la régulation du trafic » ;
- a autorisé le Président à signer ladite convention.

### **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

AE 01 - Aménagement économique – Commune d'Ingré – ZAC des Guettes – Traité de concession d'aménagement passé avec la SAS Les Guettes – Approbation du compte-rendu annuel 2014 à la collectivité.

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2014 présenté par la SAS Les Guettes, aménageur de la ZAC des Guettes.

AE 02 - Aménagement économique – Action foncière – Commune de Marigny-les-Usages – Parc technologique Orléans-Charbonnière – ZAC n° 3 – îlot Pistole – Projet d'implantation d'une usine de méthanisation - Réserve d'une parcelle de terrain – Signature d'un protocole d'accord à passer avec la société VOLV-V BIOMASSE.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le protocole d'accord à passer avec la société VOL-V ayant pour objet la réserve par la communauté d'agglomération au profit de cette dernière de la parcelle de terrain cadastrée section C numéros 314p et 43p d'une superficie de 25 312 m<sup>2</sup> environ, îlot Pistole de la ZAC n° 3 du parc technologique Orléans-Charbonnière sur la commune de Marigny-les-Usages et le cadrage des étapes nécessaires à la détermination des éléments devant conduire à l'établissement d'un cahier des charges de cession de terrain et la conclusion d'une promesse de vente sur la base d'un prix de 26 € le m<sup>2</sup>,
- a autorisé Monsieur le Président à signer le protocole d'accord.

AE 03 - Aménagement Economique - SEMDO - Rapport d'activité 2014 des représentants de la communauté d'agglomération au conseil d'administration - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le rapport d'activité des représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au conseil d'administration de la Semdo pour l'exercice 2014,
- a pris acte du bilan et des comptes qu'ils ont approuvés dans le cadre de leur mandat concernant ce même exercice.

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE**

ESRT 01 - Enseignement Supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Soutien à l'innovation - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Cluster Nékoé - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a pris acte du programme d'actions 2015 de l'association Nékoé,
- a approuvé la convention à passer avec l'association Nékoé ayant pour objet d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2015 d'un montant total de 100 800 €,
- a autorisé le Président à signer ladite convention.



## **GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION**

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Soutien à l'innovation et à la création d'entreprises – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Orléans Val de Loire Technopole – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a pris acte du programme d'actions 2015 de l'association Orléans Val de Loire Technopole,
- a approuvé la convention à passer avec l'association Orléans Val de Loire Technopole ayant pour objet d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2015 d'un montant total de 807 280 €,
- a autorisé le Président à signer ladite convention.

GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Ville d'Orléans - Création de l'incubateur d'entreprises numérique « Lab'O » - Travaux de réaménagement intérieur de l'ancien site Famar – Lancement d'un appel d'offres ouvert.

## **EMPLOI**

EMP 01 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2015-2016 - Approbation du projet de rentrée.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le projet de rentrée scolaire 2015 prévoyant :
  - . la poursuite de la convention Région Centre – Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire définissant le cadre pédagogique du CFA pour les années 2011-2016,
  - . l'ouverture du CAP Petite Enfance,
  - . la possibilité de proposer des actions de formation par contrat de professionnalisation dans un cadre individuel ou collectif, et de répondre aux appels à formation de la région ou de tout autre organisme ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer tout document contractuel à intervenir avec les entreprises d'accueil pour la mise en place et le financement des formations par contrat de professionnalisation ou dans le cadre de formation continue.

EMP 02 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2015-2016 - Participation des familles aux frais administratifs - Fixation du tarif.

Le conseil de communauté a décidé de fixer le tarif de la participation des familles aux frais administratifs pour la rentrée scolaire 2015 à 30 €.

EMP 03 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2015-2016 - Restauration et hébergement - Fixation du tarif.

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer les tarifs 2015-2016 au CFA comme suit :
  - restauration : 5,50 € par repas
  - hébergement : interne : 77,50 € par semaine hébergée  
interne-externé(e) : 50,00 € par semaine hébergée



EMP 04 - Emploi - Centre de formation d'apprentis – Travaux de reconfiguration du bâtiment – Mise à disposition d'un branchement d'eau au gestionnaire du compte prorata - Approbation d'une convention à passer avec la société ROC.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la société ROC, ayant pour objet la mise à disposition d'un branchement d'eau.

- a autorisé le président à signer la convention.

### **GESTION DES DECHETS**

GD 01 - Gestion des déchets - Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés - Marché public de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de services, ayant pour objet la réalisation de collectes en porte-à-porte de déchets ménagers et assimilés.

GD 02 - Gestion des déchets - Soutien à la collecte sélective et au recyclage - Contrat pour l'action et la performance (Barème E) passé avec l'éco-organisme Eco-Emballages - Transport de l'aluminium de collecte sélective en vrac - Passation d'un avenant n° 6.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 6 au contrat pour l'action et la performance dit barème E passé avec la société Eco-Emballages, ayant pour objet d'accepter le transport en vrac de l'aluminium issu des collectes sélectives et le versement de la contribution financière correspondante et ce jusqu'au 31 décembre 2016 ;

- a autorisé M. le Président à signer ledit avenant ;

- a donné délégation au Président pour la passation de tout avenant ultérieur au contrat passé avec Eco-Emballage et modifier à cet effet la délibération n° 4783 modifiée du conseil de communauté du 10 avril 2014 donnant délégation au Président en la complétant par un alinéa 55 ainsi rédigé : « 55 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants au contrat pour l'action et la performance passé avec la société Eco-Emballage régissant les relations techniques et financières entre cette société et la communauté d'agglomération pour la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers et le recyclage de matériaux.



## ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Commune d'Orléans – (boulevard de Châteaudun) - Réhabilitation du réseau unitaire : collecteur et branchements associés - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement de la procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire située sous le boulevard de Châteaudun, entre la rue des Murlins et la rue du faubourg Bannier à Orléans,
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.

ASST 02 - Assainissement - Commune de Saint-Jean-de-Braye -(rue de la Motte Luquet) - Création d'un réseau d'eaux usées : collecteurs et branchements associés - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement de la procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la construction d'un réseau d'assainissement eaux usées rue de la Motte Luquet sur la commune de Saint-Jean-de-Braye.
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.

ASST 03 - Assainissement - Commune de Saran – (allée du Colombier) – Création d'un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la construction d'ouvrages d'assainissement, Allée du Colombier sur la commune de Saran,
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Orléans, le **16 JUL. 2015**

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

### AVIS AU PUBLIC

**Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.**

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.